

« Préjudice esthétique de dégradation de l'environnement »

Cette lutte entre pro et antiéoliens le long de la ligne bleue des Vosges est loin d'être un cas isolé. Soutenus par l'Unesco, les opposants à cette forme d'énergie renouvelable ont obtenu l'abandon de cinq projets autour du Mont-Saint-Michel ; le dernier en date était situé à 25 kilomètres au sud de ce site classé au patrimoine mondial. Des projets autour de Vézelay, la « colline éternelle » chère à Maurice Druon, ou près des plages du Débarquement font également l'objet d'une féroce bataille entre les deux camps. Et depuis peu, des parcs en activité sont eux aussi sous pression, au civil comme au pénal. Au civil : à Flers, dans le Pas-de-Calais, le propriétaire d'un château du XVIII^e siècle a obtenu du tribunal de grande instance de Montpellier que la Compagnie du Vent, une filiale de GDF Suez dont le siège est dans l'Hérault, démonte dix éoliennes responsables d'un « préjudice esthétique de dégradation de l'environnement résultant d'une dénatura-tion totale d'un paysage bucolique et champêtre ». Une première qui devra toutefois être confirmée, ou non, en appel. Quant au pénal, deux jugements récents pourraient faire jurisprudence. Dans l'Orne, une élue municipale a été condamnée à 1.000 euros d'amende pour prise illégale d'intérêt ; elle avait participé à des délibérations sur un projet d'éoliennes alors qu'elle possédait des terres dans la zone d'implantation, susceptibles, donc, de lui rapporter des loyers de la part de l'exploitant. Et en Haute-Loire, trois élus d'une même commune ont été, pour les mêmes motifs, frappés chacun de quatre mois de prison avec sursis et 8.000 euros d'amende pour recel de prise illégale d'intérêt. Les faits étaient prescrits, mais le recel peut être invoqué tant que la personne mise en cause tire des revenus de la présence d'éoliennes sur sa propriété. Soit pendant toute la durée du bail...

Si Don Quichotte se battait en pure perte contre les moulins à vent, cette action multiforme des anti-éoliens fait, elle, de gros dégâts chez les industriels. Après une croissance phénoménale entre 2005 et 2010, le rythme des nouvelles mises en service s'est ainsi brutalement ralenti depuis. Au total, souligne Yvon André, vice-président du Syndicat des énergies renouvelables et directeur général délégué d'EDF Energies Nouvelles (deuxième acteur de l'éolien terrestre en France derrière GDF Suez), « notre industrie n'aura rac-

de France énergie éolienne (FEE, un syndicat qui représente plutôt les petits acteurs du secteur), « selon un sondage Ipsos de décembre 2012, 68 % des interrogés sont prêts à accepter des éoliennes dans leur commune ». Mais, face à eux, les opposants sont remarquablement organisés. Ainsi de la Fédération environnement durable (FED), que préside Jean-Louis Butré, un cadre retraité de l'industrie pharmaceutique qui a embrassé la cause des antiéoliens après avoir appris qu'existait un projet dans son village natal, près de Poitiers. « Nous relayons 900 associations sur notre site Internet, dit-il, depuis là grosse structure jusqu'au petit blog en Ariège. Nous mettons à leur disposition des kits complets de conseils pour bloquer un projet. Nous pouvons aussi alerter très rapidement les réseaux amis, comme des associations de défense du patrimoine. Et nous bénéficions de l'assistance d'experts dans tous les domaines (juridique, financier, technique...) pour réfuter les arguments des pro-éoliens. »

Alors que le secteur se reposait sur son image spontanément bucolique – il parlait de « fermes » et de « parcs » éoliens –, ses opposants ont contre-attaqué en mettant en avant son caractère industriel et sur ses nuisances.

Farouche défenseur de l'énergie éolienne, l'avocat Arnaud Gossement l'admet : « Nous avons face à nous des personnes ayant un bon, voire un très bon niveau d'argumentation juridique. » Sa force, la famille antiéolienne la tire selon lui de la diversité de ses membres. Au niveau local, le propriétaire d'une résidence secondaire, refusant que l'on touche au paysage, côtoie l'agriculteur déçu d'apprendre qu'il ne percevra pas de loyer car les éoliennes en projet seront implantées sur les terres de son voisin. Et, au niveau national, se retrouvent des tenants du modèle énergétique centralisé reposant largement sur le nucléaire, mais aussi des écologistes aussi bien opposés à l'éolien qu'au

de normes qui fournit une excellente matière à ses opposants pour déposer des recours en tout genre. Dans le cadre de la loi Brottes de mars 2013, ont ainsi été supprimées les « zones de développement de l'éolien », un cadre administratif apparu en 2010, ainsi que l'interdiction de créer des parcs contenant moins de cinq mâts. Par ailleurs, la profession espère la validation prochaine, par les députés, d'une sorte de guichet unique qui, dans certaines régions expérimentales, traiterait un même dossier dans tous ses aspects réglementaires. Dans le même temps cependant, de nouvelles contraintes peuvent apparaître : l'armée de l'air, s'étonne-t-on au Syndicat des énergies renouvelables, tenterait par exemple de faire valider des zones dites « Voltac » (pour les vols tactiques) et « Setba » (pour les vols d'entraînement à basse altitude) d'où les éoliennes seraient exclues et couvrant de vastes portions du territoire.

Pour Arnaud Gossement, la profession ne pourra cependant pas se contenter d'obtenir des assouplissements réglementaires si elle veut rebondir. « Nous devons reprendre en main la communication, la pédagogie, réexpliquer l'éolien au grand public et aux élus », estime-t-il. L'association France énergie éolienne, qui vient d'adopter une charte éthique, commence à en prendre le chemin. Et chez GDF Suez, on insiste sur la nécessité de nouer un dialogue constructif avec les riverains, lequel peut se concrétiser, selon les cas, par l'accueil d'un actionariat local dans le capital d'un parc. Mais mieux faire accepter les éoliennes sur le terrain ne suffira pas. Pour reconquérir les opposants sur une plus vaste échelle, la profession devra aussi leur démontrer que, après des années de subventions, l'éolien terrestre devient économiquement intéressant. Cette dernière partie est loin d'être gagnée. Globalement, les grands opérateurs sont prêts à abandonner le système des tarifs d'achat d'électricité garantis au profit de procédures moins gourmandes en mécanismes de soutien. Ils répondent ainsi à la demande de Bruxelles et au souhait exprimé par François Hollande, le 20 septembre dernier, lors de la conférence environnementale. Mais les plus petits acteurs s'accrochent au modèle actuel de la rente. Décidément, l'éolien divise tout le monde. Même ses partisans...



Lire aussi nos informations

Page 24

Pascal Garnier pour « Les Échos »

